

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 27 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

N°10/27-07-2026

OBJET :

AÉROPORTS DE CORSE

ENGAGEMENT D'ÉTUDES JURIDIQUES ET D'INGÉNIERIE RELATIVES À LA CONCEPTION du DISPOSITIF INCITATIF ETS « GREEN CORSICA ACCELERATOR » DE DÉCARBONATION DU TRANSPORT AÉRIEN ET LANCEMENT D'UN PROJET ÉLARGI DE GOUVERNANCE ASSOCIANT LES PARTENAIRES PUBLICS INSULAIRES ET NATIONAUX

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	3
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	10
Nombre total de votants	:	10
Adoption	:	10

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.
Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Angèle BASTIANI à Charlotte TERRIGHI
Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI

Représentant des Professionnels : M.
Auguste GIOVANNI à Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

VU les contrats de concessions aéroportuaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026 confiés par la Collectivité de Corse et l'Établissement public du commerce et l'industrie de Corse ;

VU les stipulations des contrats de concession relatives :

- À l'objet même des concessions, et notamment le développement et la promotion des plateformes (articles 3) ;
- À l'insertion de l'activité aéroportuaire dans l'environnement (articles 23) ;

ATTENDU QUE l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse (EPCI-C) est concessionnaire, depuis le 1^{er} janvier 2026, des aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari, et qu'à ce titre il assure l'exploitation, la gestion, l'aménagement et la valorisation des plateformes concédées ;

ATTENDU QUE la stratégie de transition écologique du transport aérien implique, au-delà des actions internes sur l'empreinte environnementale des plateformes, la mise en place de mécanismes incitatifs destinés à accélérer la réduction des émissions liées aux liaisons aériennes desservant la Corse, tout en garantissant la conformité juridique (notamment au regard du droit des aides d'État, de la réglementation aéroportuaire, et des textes applicables aux quotas carbone/ETS) ;

ATTENDU QUE l'EPCI-C souhaite concevoir un mécanisme incitatif fondé sur les quotas ETS évités et/ou acquittés par les compagnies desservant la Corse, structuré en deux volets prioritaires :

1. **Volet 1** : Projet de mesures de bonification des comportements vertueux des compagnies aériennes desservant les aéroports corses (SAF, modernisation/optimisation, électrification au sol, MRV) ;
2. **Volet 2** : Projet de création d'un fonds régional dédié permettant le réinvestissement des quotas ETS résiduels payés par les compagnies finançant des projets de décarbonation et de transition écologique portés par les aéroports et/ou les compagnies éligibles (remboursement partiel de quotas, soutien SAF, cofinancement d'équipements bas carbone, etc.), assorti d'exigences de gouvernance, transparence, traçabilité et contrôle (MRV harmonisé) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

ATTENDU QU'un accompagnement juridique spécialisé est nécessaire afin :

- De sécuriser la faisabilité et l'architecture de chacun des deux volets ;
- D'écarter tout risque de qualification d'aide d'État (hors cas éventuels de minimis) au moyen d'un schéma ouvert/non sélectif ;
- De produire les projets de documents juridiques nécessaires (délibérations, règlements, conventions, clauses, trames de gouvernance et de suivi) à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif ;

ATTENDU QUE, dans le cadre d'une mise en concurrence, l'EPCI-C a retenu le cabinet UGGC Avocats pour une mission d'accompagnement juridique structurée en :

- Mission 1-1 (Volet 1) : analyse des contraintes juridiques, faisabilité et options de mise en œuvre, avec note de cadrage ;
- Mission 1-2 (Volet 2) : analyse des contraintes juridiques, faisabilité et options de mise en œuvre, avec note de cadrage ;
- Mission 2 : sur la base des choix opérés, définition d'une architecture précise et rédaction des projets de textes nécessaires ;

ATTENDU QUE les conditions financières proposées sont les suivantes :

- 25 000 € HT (hors frais) au titre de la Mission 1-1 ;
- 25 000 € HT (hors frais) au titre de la Mission 1-2 ;
- Mission 2 et diligences complémentaires au taux horaire préférentiel unique de 370 € HT, dans la limite d'un plafond de 60 000 € HT, outre frais administratifs (3%) et frais directs remboursables sur justificatifs ;

ATTENDU QUE si le volet 1 concerne directement les aéroports et leurs relations avec les compagnies aériennes, le projet concernant le volet 2 sera élargi et mis en gouvernance partagée avec les partenaires institutionnels du domaine et notamment ADEME, ADEC, OEC, AUE, ATC, OTC et Collectivité de Corse, afin d'assurer la cohérence des critères, la trajectoire de décarbonation, la compatibilité avec les politiques publiques et la robustesse du dispositif (pilotage, expertise, données, contrôle et transparence) ;

ATTENDU QUE ce dispositif, en articulant incitations, exigences de reporting (MRV), et règles de gouvernance, s'inscrit dans les stipulations des contrats de concession relatives à l'insertion dans l'environnement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 10

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles GIOVANNANGELI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

Le Bureau :

ARTICLE 1 – Objet de l’engagement d’études

- **APPROUVE** le principe et le lancement des études juridiques et d'ingénierie de dispositif nécessaires à la conception d'un mécanisme incitatif « Dispositif incitatif ETS – Green Corsica Accelerator » applicable aux liaisons aériennes desservant la Corse, structuré en **deux volets** :

Mission 1 :

- Volet 1 : bonification des comportements vertueux (SAF, modernisation/optimisation, électrification au sol, transparence et MRV) ; lancement immédiat
- Volet 2 : création/structuration d'un fonds de réinvestissement des quotas ETS résiduels au bénéfice de projets de décarbonation portés par les aéroports et/ou les compagnies éligibles, avec gouvernance, transparence, traçabilité et contrôle (MRV harmonisé). Lancement différé après constitution de la gouvernance élargie et mise en place des cofinancements

Mission 2 :

Mission optionnelle dont le lancement sera décidé ultérieurement en fonction des résultats de la mission 1

ARTICLE 2 – Étendue et périmètre aéroportuaire

- **PRÉCISE QUE** les études et le dispositif projeté concernent les quatre concessions aéroportuaires exploitées par l'EPCI-C : Ajaccio, Bastia, Figari, Calvi, en cohérence avec les stipulations des contrats de concession, notamment celles relatives à l'insertion environnementale.

ARTICLE 3 – Nature de la mission juridique (UGGC Avocats) et livrables

- **APPROUVE** la mission d'accompagnement juridique confiée à UGGC Avocats, comprenant :
 - Une réunion de cadrage ;
 - Mission 1-1 (Volet 1) : analyse des contraintes juridiques (aides d'État, réglementation aéroportuaire, quotas ETS, règles statutaires) et détermination de la faisabilité ; proposition d'options ; note de cadrage Volet 1 ; réunion de restitution ;
 - Mission 1-2 (Volet 2) : analyse des contraintes juridiques (mêmes champs) et détermination de la faisabilité ; proposition d'options ; note de cadrage Volet 2 ; réunion de restitution ;
 - Mission 2 (optionnelle) : définition d'une architecture précise des volets, note de présentation et rédaction des projets de textes nécessaires (délibération(s), règlements, conventions/contrats, trames de gouvernance, clauses MRV, modalités de contrôle, etc.).

ARTICLE 4 – Conditions financières

- **APPROUVE** les conditions financières suivantes :
 - 25 000 € HT (hors frais) pour la Mission 1-1 ;
 - 25 000 € HT (hors frais) pour la Mission 1-2 ;
 - Mission 2 et diligences complémentaires : 370 € HT/heure, dans la limite d'un plafond de 60 000 € HT, outre frais administratifs (3%) et frais directs remboursables sur justificatifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

ARTICLE 5 – Gouvernance élargie du volet 2 du projet

- **APPROUVE** le principe d'une gouvernance élargie associant, aux côtés de l'EPCI-C, notamment les organismes et partenaires suivants : ADEME, ADEC, OEC, AUE, ATC, OTC et Collectivité de Corse, pour :
 - L'expertise technique et environnementale des critères (SAF, électrification, performance) ;
 - La robustesse des exigences de transparence et MRV ;
 - La structuration du fonds et ses règles d'éligibilité ;
 - La cohérence avec les politiques publiques territoriales et nationales ;
 - La validation et le suivi annuel (transparence, rapport, indicateurs).
- **MANDATE** le 1^{er} Vice-Président pour entrer en relation avec les partenaires potentiels évoqués, éventuellement en proposer de nouveaux

ARTICLE 6 – Pilotage, suivi et reporting

- **PRÉCISE** que le dispositif et sa mise en œuvre feront l'objet :
 - D'un cadrage des indicateurs et d'un protocole de suivi, en cohérence avec les obligations de suivi/contrôle de la concession (rapport annuel et reporting semestriel) et avec l'animation des instances de pilotage prévues au contrat (dont le comité économique, environnemental et organisationnel) ;
 - D'une présentation périodique aux instances compétentes, selon un calendrier à définir dans la phase Mission 2.

ARTICLE 7 – Financement des études

Le coût final des études du **volet 1** sera réparti entre chaque aéroport à clef définie par le service budget à savoir au prorata du trafic passager des années 2024 et 2025 soit :

	Moyenne passagers des 2 derniers exercices	Poids par secteur
Aéroport de Bastia	1 511 441	34,30%
Aéroport de Calvi	399 788	9,07%
Aéroport d'Ajaccio	1 599 278	36,30%
Aéroport de Figari	895 521	20,32%
Total	4 406 027	100,00%

Le budget du coût prévisionnel du **volet 2** fera l'objet de demandes de concours financiers auprès des partenaires qui seront sollicités pour participer à la gouvernance et une fois tant la gouvernance que le plan de financement stabilisés le 1^{er} Vice-Président proposera au bureau une nouvelle délibération d'adoption et de mise en œuvre

ARTICLE 8 – Autorisation de signature

- **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président à signer la convention correspondante et tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

Bastia, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

PROPOSITION DE SERVICES POUR



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

Dispositif incitatif ETS - *Green Corsica Accelerator*

Accompagnement juridique

Présentation du Cabinet, équipe dédiée et références

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

www.uggc.com

Accusé certifié exécutoire

Tél. +(33)1 56 69 70 00 – 47 rue de Montreuil, 75008 Paris

Reception par le préfet : 28/07/2026

Toque P 261 | RCS Paris D 344 646 237 | FR 09 344 646 237



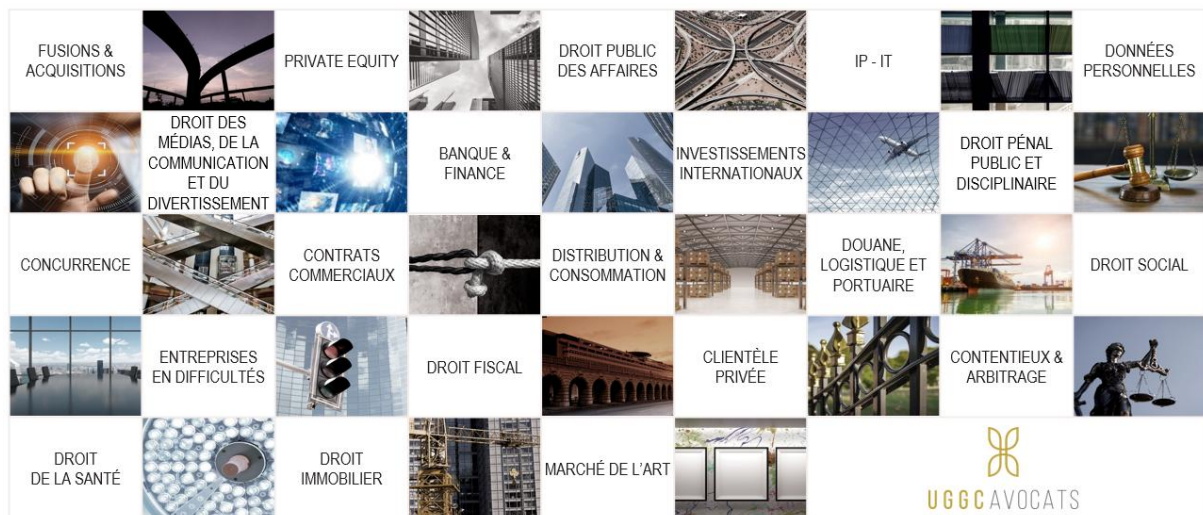
1. PRESENTATION DU CABINET UGGC AVOCATS

1.1 Présentation générale

UGGC Avocats est un cabinet **pluridisciplinaire**, mettant à disposition de ses clients une combinaison unique d'expertises et de compétences.

Fondé en 1993, UGGC Avocats a su rapidement se démarquer comme l'un des **premiers cabinets d'avocats indépendants** en France. Le cabinet fait des **besoins de ses clients** et de **l'excellence juridique**, une priorité majeure.

Nos domaines d'expertise



Les chiffres clés du cabinet

UGGC Avocats dans le monde	UGGC Avocats en France
170 AVOCATS	+20 EXPERTISES
4 ZONES GÉOGRAPHIQUES	33 ASSOCIÉS
+30 ANS D'EXPERTISE	+90 AVOCATS
 TOP 10 DES CABINETS FRANÇAIS INDÉPENDANTS Par le nombre de ses avocats et par son chiffre d'affaires	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 28/07/2026



1.2 Présentation de la pratique du cabinet UGGC Avocats en matière de droit Public des affaires

1.2.1 Droit Public des Affaires

Le cabinet UGGC Avocats est l'un des tout premiers cabinets de droit des affaires français à s'être doté, dès sa création en 1993, d'un pôle dédié aux problématiques du droit public.

Le département droit public des affaires compte **5 associés** et **15 collaborateurs**. Il est le conseil régulier de grands opérateurs publics. Le département intervient également aux côtés de grands groupes privés et de PME, françaises ou étrangères.

Il propose à ses clients une offre de services complète :

- droit des contrats de la commande publique (marchés publics, concessions, marchés de partenariat),
- schémas contractuels complexes pour la conduite de projets,
- droit des régulations économiques (transports, jeux, tabac, énergie, télécommunications, audiovisuel, réseaux, etc.), droit des aides d'Etat et des subventions étrangères
- droit de la conformité et de l'éthique,
- droit pénal s'appliquant aux décideurs publics et aux partenaires des pouvoirs publics,
- droit des finances publiques (réponses aux observations de la Cour des comptes et des CRC, contentieux disciplinaires devant la Chambre du contentieux de la Cour des comptes),
- droit de la propriété publique et des biens publics,
- droit de l'urbanisme et du développement, etc.

L'équipe a ainsi développé, depuis plus de 30 ans, une compétence reconnue et appréciée de l'ensemble des acteurs économiques et des personnes publiques et constitue aujourd'hui l'une des plus réputées de la place en matière de droit public économique et de droit des contrats publics.

Sa compétence est à ce titre régulièrement distinguée (recommandée par [Chambers and Partners](#), [Legal 500](#), et [Best Lawyers](#), UGGC reconnue *Law firm of the year 2026* en *Regulatory practice* par *Best Lawyers*, associés de l'équipe reconnus individuellement dans ces différents classements, etc.).

Afin d'être en mesure de répondre aux besoins d'une clientèle internationale, les avocats et juristes d'UGGC interviennent indifféremment en langue française et/ou en langue anglaise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Régulation et règlementation des activités économiques – Droit public de la concurrence

UGGC Avocats est le conseil régulier d'opérateurs, publics et privés, intervenant dans les **secteurs fortement régulés par la puissance publique** (transports, télécoms, énergie, santé, jeux, gestion des données, etc.).

Par sa connaissance approfondie de ces réglementations sectorielles et des pratiques décisionnelles des autorités de régulation, l'équipe Droit public des affaires est en capacité d'offrir à ses clients une assistance complète pour le développement de leurs métiers et la sécurisation juridique de leurs projets.

Sa pratique est particulièrement reconnue en matière de contentieux économique, que ce soit auprès des autorités de régulation sectorielles ou auprès des juridictions nationales ou des instances européennes.

L'équipe assiste régulièrement ses clients dans leurs relations institutionnelles, afin de provoquer ou d'accompagner l'évolution des réglementations.

UGGC avocat a par ailleurs développé une grande expérience du **droit public de la concurrence**, en conseillant de nombreux opérateurs privés ou administrations confrontés aux règles liées à l'intervention de la puissance publique sur le marché (**aides d'État**, subventions étrangères, droit des entreprises publiques, contrôle des investissements étrangers, etc.).

Aides d'Etat et subventions étrangères

Le soutien apporté aux entreprises par les pouvoirs publics relève de réglementations, françaises et européennes, complexes et en constante évolution, et dont la méconnaissance expose les personnes publiques et les entreprises bénéficiaires à d'importants risques juridiques.

Depuis de nombreuses années, l'équipe de droit public des affaires est le conseil régulier d'opérateurs, publics et privés, confrontés à ces problématiques d'aides d'Etat. Elle agit ainsi notamment :

- **en amont**, pour sécuriser la mise en place d'un soutien public (en particulier : analyse de la qualification d'aide d'Etat, conformité à un régime d'aide, etc.) ;
- **au cours des échanges avec les services de l'Etat ou la Commission européenne**, dans le cadre de pré-notifications et de notifications ;
- **au contentieux**, pour défendre un soutien public ou au contraire le contester au bénéfice de concurrents, que ce soit devant les juridictions administratives ou dans le cadre de plaintes devant la Commission européenne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Par sa connaissance approfondie de la réglementation des aides d'Etat, du droit interne et européen encadrant leur octroi et de la pratique décisionnelle de la Commission européenne, l'équipe de droit public des affaires offre à ses clients une assistance complète pour le développement de leurs métiers et la sécurisation juridique de leurs projets.

1.2.2 Droit de l'environnement

Le département de droit de l'environnement est composé de **2 associés** et de **3 collaborateurs**. L'équipe fournit des conseils à haute plus-value et innovants en matière de droit de l'environnement aux entreprises exerçant des activités dans différents domaines dont la chimie, l'agroalimentaire, les mines, la métallurgie, l'énergie, ou encore les déchets, ainsi qu'à certaines entités publiques.

Les avocats du département possèdent aussi des années d'expérience en matière de contentieux environnemental (civil, administratif, pénal et constitutionnel).

Le département concentre son activité autour des axes suivants :

- l'accompagnement de projets industriels et miniers, de leur conception à leur réalisation, en passant par la sécurisation des procédures administratives, les questions de conformité, la gestion des impacts environnementaux et sanitaires et des risques technologiques ;
- la définition de stratégies de reconversion de sites industriels, l'accompagnement de leur mutation et valorisation, en incluant les aspects contractuels et administratifs ; la gestion des enjeux de responsabilité associés ;
- la sécurisation et l'optimisation de la valorisation des ressources, tels que le réemploi de produits en fin de vie, les stratégies de recyclage, de valorisation des déchets et de structuration des filières REP, les énergies renouvelables ;
- l'accompagnement des stratégies environnementales des entreprises et de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires en matière de *reporting* environnemental, ainsi que la prise en compte des enjeux liés au changement climatique ;
- la gestion des produits dangereux, la mise en œuvre de la réglementation sur les substances (REACH, biocides, CLP), les nanomatériaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



2. COMPETENCES ET MOYENS HUMAINS DEDIES A L'EXECUTION DES PRESTATIONS

2.1 Présentation de l'équipe dédiée

L'équipe dédiée que nous vous proposons de mettre en place dans le cadre du Projet serait principalement constituée des membres suivants, appartenant aux équipes de droit public et de droit de l'environnement, dont les *curriculum vitae* figurent en **Annexe 1**. Ils sont également accessibles en cliquant sur les liens ci-dessous.

EQUIPE DROIT PUBLIC			
	<u>Benjamin de Sevin</u> Avocat associé • Droit public des affaires • Activités régulées • Aides d'Etat et subventions étrangères		<u>Thierry Dal Farra</u> Avocat associé • Droit public des affaires (conseil, contentieux, médiation) • Droit pénal public et disciplinaire
	<u>Mehdi Bekkali</u> Avocat collaborateur • Droit public des affaires et secteurs régulés • Aides d'Etat		<u>Malak Djedaini</u> Juriste • Droit public des affaires et secteurs régulés • Aides d'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



EQUIPE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT



Corentin Chevalier

Avocat associé

- Droit de l'environnement



Yasmine Bachene

Avocate collaboratrice

- Droit de l'environnement

2.2 Références récentes en lien avec la Mission [REFERENCES CONFIDENTIELLES]

DROIT PUBLIC ET AIDES D'ÉTAT

- Conseil de la **CCI de Corse** dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre, dans le respect du droit européen des aides d'État, d'un dispositif visant à susciter l'ouverture, par les compagnies aériennes intéressées, de nouvelles liaisons aériennes à destination et au départ de la Corse. Rédaction des différents projets de documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.
- Conseil de l'**Agence du tourisme de la Corse** dans le cadre d'une participation, dans le respect du droit européen des aides d'Etat, à un dispositif de soutien financier au développement de l'offre aérienne à destination et au départ de la Corse.
- **Saint Gobain** – Conseil de Saint Gobain dans le cadre de ses échanges avec l'Etat pour l'obtention d'une subvention (plusieurs dizaines de millions) destinée à soutenir la décarbonation d'une installation de production. La mission portait notamment sur la conformité de la subvention au droit des aides d'Etat, au regard notamment des différents régimes notifiés mobilisables.
- Redevances négociées : conseil de **SNCF Réseau** sur la possibilité de négocier avec certains candidats le niveau des redevances d'utilisation de l'infrastructure, notamment au regard du droit européen des aides d'Etat.
- Conseil de l'**Agence du Numérique en Santé** dans le cadre de la mise en place, dans le respect du droit européen des aides d'État, de programmes de financement destinés à favoriser l'équipement numérique des établissements et professionnels de santé.
- Conseil de l'**Agence du Numérique en Santé** dans le cadre de la mise en place, dans le respect du droit européen des aides d'État en matière d'un appel à projet destiné à financer l'expérimentation de solutions numériques innovantes dans les secteurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-055021961-20200727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



médico-social et social.

- Représentation de l'**European Gaming and Betting Association** dans le cadre de la procédure ouverte par la Commission européenne au titre de l'octroi supposé par la France d'une aide d'État illégale à la société La Française des jeux.
- Accompagnement d'**Armoric Holding** dans le cadre de la reprise d'une entreprise en difficulté, dans la négociation d'abandon de créances par l'Etat au regard du droit des aides d'Etat.
- **Groupe Telamon** – Conseil et représentation dans le cadre de la contestation du plafonnement *de minimis* de certains dispositifs fiscaux.
- **Dalkia** - Conseil régulier de la société Dalkia, exemples de prestations récentes en lien avec le droit de la concurrence et les aides d'Etat : **(i.)** accompagnement dans le cadre de questions de subventions étrangères ; **(ii.)** examen, au regard du droit de la commande publique et du droit de la concurrence, de la faisabilité d'un partenariat avec un autre opérateur privé.
- **Aéroport Marseille Provence (AMP)** – Conseil de l'aéroport Marseille Provence dans le cadre de la mise en place de l'aérogare *low cost* « MP2 » (fixation des redevances aéroportuaires) et des contrats de promotion marketing avec un opérateur – conseil et représentation de l'aéroport dans le cadre du contentieux initié par Air France (notamment au regard du droit européen des aides d'Etat et des lignes directrices de la Commission européenne concernant les dispositifs d'aide à l'ouverture de lignes aériennes).

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

- Conseil d'un des leaders mondiaux dans le domaine de la cimenterie dans cadre de la soumission de son dossier de demande **d'allocation de quotas gratuits au titre du régime EU-ETS 3 (ALC)** pour l'un de ses sites dans le Sud de la France, conseil à l'élaboration de ses dossiers au regard de la méthodologie (benchmarks) et négociations avec la DREAL en vue de la soumission de ses dossiers de déclaration annuelles.
- Conseil d'un des leaders français de la chimie dans le cadre de l'analyse de ses **méthodes de calcul d'émissions de GES** pour l'un de ses sites dans l'Est de la France dans le cadre du passage de EU-ETS 3 à EU-ETS 4 et dans le cadre d'une analyse a posteriori de conformité à la réglementation dite « MRR » (Monitoring and Reporting Regulation) au titre de EU-ETS 3.
- Conseil d'un exploitant d'une grande installation d'incinération de déchets industriels, conseil relatifs à ses **modalités de soumission au régime EU-ETS**, de gestion des quotas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-399021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



gratuits en lien avec sa sous-unité de cogénération et en lien avec les autres exploitants d'une plate-forme industrielle eux-mêmes soumis au régime mais acheteurs de de la chaleur et de l'énergie produite par la cogénération de l'installation d'incinération, négociation contractuelles entre opérateurs et élaboration de contrats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Annexe 1 – *Curriculum vitae*



Thierry Dal Farra

Avocat associé
UGGC Avocats Paris

E-mail : t.dal.farra@uggc.com
Tel : + 33 1 56 69 70 00

Domaines d'activité

- **Droit public des affaires (conseil, contentieux, médiation) :**
 - Droit de la commande publique et des autres contrats publics (passation, exécution)
 - Schéma d'organisation contractuelle de grands projets publics
 - Droit des propriétés publiques et de la domanialité
 - Droit de la réglementation économique et de la régulation
 - Droit public et privé de la responsabilité administrative
- **Droit pénal public et disciplinaire** (délit de *favoritisme*, corruption et trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, prévention de la corruption et des conflits d'intérêt, compliance, etc. ; responsabilité des gestionnaires publics devant la Cour des comptes)

Parcours professionnel

- Avocat associé, UGC Avocats (depuis 1994) – Responsable des Départements de droit public des affaires et de droit pénal public d'UGC Avocats
- Rapporteur au Conseil d'État (1991-1993)
- Conseiller juridique au ministère du Budget (droit public, finances publiques, droit communautaire) (1987-1991)

Formations

- Avocat au Barreau de Paris (1993)
- Université de Paris II-Panthéon Assas - DEA de droit public approfondi (1992)
- Ecole Nationale d'Administration (Promotion Fernand Braudel, 1987)
- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris section Service Public (1982)

Langues

- Français
- Anglais

Instances professionnelles

- Commission de droit public de l'ACE (Association des avocats conseils d'entreprise)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



- Conférences sur le contentieux administratif et pénal des contrats publics, les partenariats public-privé, la responsabilité pénale des fonctionnaires et des élus, le risque pénal dans la commande publique, la transparence et le contrôle des activités publiques, l'occupation privative du domaine public, le droit de la responsabilité administrative
- Membre du Comité éditorial du Bulletin juridique des contrats publics

Enseignement

- Chargé d'enseignement à l'Université de Paris Panthéon-Assas (Master II PRO – Droit public de l'économie)

Ouvrages :

Les grands avis du Conseil d'Etat (avec Y. Gaudemet, B. Stirn et F. Rolin), Dalloz, 2008 (3ème édition)

Articles :

- *Délit de favoritisme : conséquences de la neutralisation jurisprudentielle de la condition tenant à l'octroi d'un avantage injustifié* (BJCP, décembre 2021, n°139, page 411)
- Audition, avec M. le Professeur S. de la Rosa, par la Mission d'information de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale sur le thème « *Bâtir et promouvoir une souveraineté numérique* » présidée par M. Jean-Luc Warsmann, sur le sujet : « *Souveraineté numérique de la France et commande publique* ». Assemblée nationale, 28 janvier 2021.
- *La responsabilité de l'Etat et de ses dirigeants dans la gestion de l'épidémie de covid-19* – AJDA 27 juillet 2020 – p. 1463 et s.
- *Les obstacles à la transaction administrative*, Thierry Dal Farra, *Le Bulletin juridique des contrats publics* (BJCP) de juillet/août 2019
- *Quelle responsabilité juridique de l'Etat pour les actes de vandalisme?* *Les Echos.fr* du 25 mars 2019
- *Notre-Dame-des-Landes : Vinci, victime du fait du prince*, *Les Echos. fr*, 24 janvier 2018
- *Abandon de Notre-Dame-des-Landes : un cas d'école pour les achats publics?* *Décisions – Achats.fr*, 24 janvier 2018
- *Thierry Dal Farra et Stéphan Alamowtich livrent leur analyse sur les fonds d'infrastructures et les PPP*, *Capital Finance*, 20 mars 2017
- *Le début de la transposition des nouvelles Directives européennes 'marchés publics' : des mesures de simplification favorables aux petites et moyennes entreprises et à l'innovation*, *LEXBASE*, Novembre 2014
- *La consécration des partenariats d'innovation dans les nouvelles directives relatives aux marchés publics*, *Bulletin juridique des contrats publics* (BJCP), Août 2014
- *Gestion de fait et contrats publics*, BJCP, n°87, mars-avril 2013
- *Le risque pénal dans les contrats publics : délits et personnes visées*, *Contrats publics* (ACCP), Décembre 2011
- *Un contrat de partenariat peut-il être attribué sur la base de critères liés à la crédibilité de l'offre ? Le conseil de la personne publique peut-il être lié à l'attributaire, commentaires de la jurisprudence relative au PPP éco-taxé*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



- Commentaire, TA Cergy-Pontoise, 8 mars 2011, req. n°1101159, puis CE, 24 juin 2011, Ministre de l'écologie, req. 347720 et 347779, BJCP 2011 n°s 76 et 78
- *Les exclusions générales et automatiques des marchés publics sont-elles conformes au Traité sur l'Union européenne et à la Constitution*, BJCP, n°74, 2011
- *Transformer le favoritisme en infraction disciplinaire*, Le Moniteur, Mars 2009
- *Conséquences pratiques de l'arrêt SMIRGEOMES*, Contrats et marchés publics, ACCP, le Moniteur Décembre 2008
- *Les moyens du référé précontractuel après l'arrêt SMIRGEOMES*, BJCP, n° 61, Décembre 2008
- *Les marchés des entités adjudicatrices non soumises au code des marchés publics* ACCP, n°82, p.50, Novembre 2008
- *De l'influence de la faute de l'appauvri sur l'action de in rem verso : réflexions autour de l'arrêt Tête du 22 février 2008*, Lamy Droit public des affaires, n°124, Mai 2008
- *La valorisation du domaine par les titulaires de contrats de partenariat*, Contrats Publics, Octobre 2008
- *Quelques interrogations sur l'arrêt Tropic Travaux Signalisation*, Contrats et marchés, septembre – octobre 2007, Septembre 2007
- *Les contrats de mobilier urbain à l'épreuve de la pratique*, BJCP juillet août 2007, n°53, Août 2007
- *La nécessaire adaptation du modèle français de la concession*, JCP Administrations et collectivités territoriales, Avril 2007
- *La transaction administrative*, Contrats Publics, ACCP, Le Moniteur, Mars 2007
- *Renforcement du risque pénal : dix ans de jurisprudence*, ACCP, Mars 2006
- *La responsabilité des dirigeants des sociétés d'économie mixte*, La Revue de l'Avocat Conseil d'Entreprises, Février 2006
- *Délit de favoritisme et principe de légalité*, Mélanges Guibal, Janvier 2006
- *Les délégations de service public*, Courrier juridique des finances, Juin 2005
- *Les avis contentieux du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation*, Courrier juridique des finances, Juin 2005
- *Les aides publiques locales*, Courrier juridique des finances, Juin 2005
- *La pratique du contentieux de la passation des marchés publics et délégations de service public*, Courrier juridique des finances, Juin 2005
- *L'invocabilité des directives communautaires devant le juge administratif de la légalité*, Revue trimestrielle de droit européen, Juin 2005
- *Guide de la responsabilité du maire*, Association des Maires de France, Berger Levrault, Juin 2005
- *Risque juridique et contrats de partenariat*, Contrats Publics, Septembre 2004
- *Le délit de favoritisme : application immédiate des nouveaux seuils aux instances pénales en cours*, Bulletin Juridique des Contrats Publics, Novembre 2002
- *Le délit de favoritisme après la réforme des marchés publics*, Les Echos, Octobre 2002
- *La transaction administrative : vers une voie prétorienne d'homologation directe ?*, Bulletin Juridique des Collectivités Locales, Août 2002

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



- *Le risque de favoritisme : quelle perspective après la réforme de la commande publique ?*, Bulletin juridique des contrats publics, Mars 2002
- *Intention coupable et prescription en matière de délit de favoritisme*, Bulletin juridique des contrats publics, Janvier 2001
- *Le délit de favoritisme*, La Gazette du Palais, Février 2000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Benjamin de Sevin

Avocat associé
UGGC Avocats Paris

E-mail : b.desevin@uggc.com

Tel : + 33 1 56 69 70 00

Domaines d'expertise

Droit public des affaires :

- Passation et exécution des contrats publics, infrastructures, domaine public
- Droit public économique, secteurs économiques régulés, droit de l'Union européenne, aides d'Etat et subventions étrangères, droit constitutionnel, contentieux de la norme, engagement de la responsabilité de l'administration, intervention économique des personnes publiques, droit des privatisations et des entreprises publiques,
- Éthique, déontologie et droit pénal public, Loi Sapin II, droit disciplinaire, finances publiques

Parcours professionnel

- Avocat associé, UGGC Avocats (depuis 2020)
- Avocat consultant, UGGC Avocats (2016)
- Avocat collaborateur, UGGC Avocats (2010)
- Stagiaire, Allen & Overy LLP (2009)

Formations

- Admis au barreau de Paris (2011)
- ESCP Europe – Master in European Business, Paris-Londres (2009)
- Université de Paris II-Panthéon Assas - Master II Droit public de l'économie (2008)
- Université de Paris II-Panthéon Assas – Master I Droit public (2007)

Langues

- Français
- Anglais
- Espagnol

Publications

- *Règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur : ce qu'il faut savoir à la veille de son application, 11 juillet 2023 (Avec Michel Ponsard).*
- *Open-data des décisions de justice : pas d'alternative, doctrine.fr attendra, A propos des décisions CE, 5 mai 2021, M. B., req. nos 434502 et 434503, Blog du Cabinet UGGC Avocats, 25/05/2021,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



- *Exploitation de l'image des biens des domaines publics et privés : principe de liberté, sous réserves, Blog du Cabinet UGGC Avocats, 22/01/2021*
- *Contrats d'exploitation des terminaux portuaires : précisions apportées par la loi d'orientation des mobilités, Le Droit maritime français – DMF n° 821 – Février 2020*
- *Autoroutes : la régulation des marchés des concessionnaires : premier bilan. Le Moniteur, 5 janvier 2018*
- *Loi Sapin 2 – Corruption: les entreprises tenues de prendre les devants. Code de conduite, dispositifs d'alerte interne, de contrôle et d'évaluation... La prévention des manquements à la probité s'impose depuis le 1er juin. Le Moniteur, 14 juillet 2017*
- *L'extension des compétences de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires par la loi Macron. La Semaine Juridique du 18 juillet 2016*
- *La refonte de la réglementation applicable aux gares routières de voyageur, La Semaine Juridique Administrations et Collectivités Territoriales n° 9-10 - 7 Mars 2016, n°2059, Mars 2016*
- *Uberpop et Blablacar ou comment délimiter l'économie du partage, La Semaine Juridique Administrations et Collectivités Territoriales n° 40 - 5 octobre 2015, Octobre 2015*
- *La réglementation du transport particulier de personnes à l'épreuve de la Constitution, La Semaine Juridique Administrations et Collectivités Territoriales n°36 - 7 septembre 2015, Septembre 2015*

Références

- « Best Lawyer » 2024 en Droit Public, droit administratif et Regulatory
- Chambers and Partner 2025 - tiers 2 en Droit Public individuellement « *Up and coming* »
- Legal 500 2023 - tiers 2 en Droit Administratif et Public
- Le Monde du Droit 2022 – Reconnu parmi les 3 meilleurs cabinets d'avocats en Droit Public
- UGGC Avocats UGGC Avocats médaillé en contentieux administratifs à l'occasion du Sommet du Droit (2023).
- Le Point 2023 - 5 étoiles en Droit Public
- Option Droit & Affaires (2023) - 3 étoiles en Droit Pénal des Affaires et sanctions AMF
- Décideurs Magazine (2023) :
 - incontournable en contrats administratifs et contentieux afférents
 - excellent en domanialité publique
 - excellent en contrats de PPP : structuration - mid cap
 - excellent en collectivité territoriale & économie mixte
 - excellent en maîtrise foncière
 - excellent en régulation des marchés
 - excellent en urbanisme et aménagement
 - forte notoriété en droit pénal des affaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Mehdi Bekkali

Collaborateur
UGGC Avocats Paris

E-mail : m.bekkali@uggc.com

Tel : + 33 1 56 69 70 00

Domaines d'expertise

- Droit public des affaires : contentieux public, éthique, déontologie et pénal public, propriété et immobilier publics, gouvernance et secteur public, commande publique et régulation économique
- Aides d'Etat

Parcours professionnel

- Avocat Collaborateur, UGC Avocats (2022)
- Juriste, UGC Avocats (depuis 2019)
- Stagiaire, UGC Avocats (2019)

Formations

- Normalien agrégé
- Université de Paris II Panthéon-Assas – Master II Droit public de l'économie (2019)
- Major du concours de l'agrégation externe d'économie-gestion, spécialité droit (2018)
- Université de Rennes I et ENS – Master I Droit européen & Master I Economie et gestion publiques (2017)

Langues

- Français
- Anglais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Malak Djedaini

Juriste
UGGC Avocats Paris

E-mail : m.djedaini@uggc.com

Tel : + 33 1 56 69 70 00

Domaines d'expertise

- Droit public des affaires : contentieux public, éthique, déontologie et pénal public, propriété et immobilier publics, gouvernance et secteur public, commande publique et régulation économique
- Aides d'Etat

Parcours professionnel

- Collaboratrice, UGGC Avocats (2025)
- Elève Avocate, Latournerie Wolfrom Avocats (2025)
- Alternante, Fleurus Avocats (2024-2025)
- Stagiaire, Tribunal Administratif de Paris (2024)
- Stagiaire, Nosicaa Avocats(2023)
- Stagiaire, Coral Avocats (2022)
- Stagiaire, Ithéa Conseil (2021)
- Stagiaire, Ville de Tourcoing (2020)
- Stagiaire, Assemblée Nationale (2020)

Formations

- École de Formation des Barreaux, EFB (2024-2025)
- Master 2 Droit Public des affaires, Université de Lille (2021-2022)
- Master 1 Droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (2020-2021)
- Master Affaires Publiques, Sciences Politiques et Gouvernement, Science Po Lille (2016-2021)

Langues

- Français
- Anglais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Corentin Chevallier

Avocat associé
UGGC Avocats Paris

E-mail : c.chevallier@uggc.com
Tel : + 33 1 56 69 70 00

Domaines d'expertise

- Droit de l'environnement
- Droit de l'énergie
- Droit public international

Parcours professionnel

- Avocat associé, UGGC Avocats (2024)
- Avocat associé, Foley Hoag LLP (2013-2024)
- Avocat collaborateur senior, Winston & Strawn LLP (2008-2013)
- Juriste, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (2001)

Formations

- Sciences Po Paris
- Master en droit public des affaires (IDPA), École du Barreau de Paris
- Master en contentieux (DESS), Université Paris Cité
- Master en droit public (D.E.A.), Université Paris-Saclay

Langues

- Français
- Anglais

Instances professionnelles

- Secrétaire national de la Fédération Interprofessionnelle des Métiers de l'Environnement Atmosphérique (FIMEA)
- Membre suppléant du Conseil National de l'Air
- Membre du comité scientifique d'Atmos'Fair
- Intervenant lors des conférences annuelles sur les questions juridiques liées à la qualité de l'air et membre de la Fédération interprofessionnelle des métiers de l'environnement atmosphérique (FIMEA) (depuis 2012)

Références

- Chambers & Partners (2025) : UGGC Avocats et Corentin Chevallier sont classés en droit de l'environnement

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



- The Legal 500 (2025) : UGGC Avocats et Corentin Chevallier sont classés en droit de l'environnement et de l'énergie
- Best Lawyers (2025) : Corentin Chevallier est élu "Best Lawyer" en droit de l'environnement et en droit public international
- Who's Who Legal (2023) : Corentin Chevallier est individuellement reconnu pour son expertise en droit de l'environnement
- Décideurs Magazine (2024) :
 - incontournable en contentieux de l'environnement,
 - incontournable en ICPE, sites et sols pollués, friches industrielles
 - incontournable en droit de l'eau et de l'assainissement
 - incontournable en droit des déchets
 - excellent en énergie : régulation du marché
 - forte notoriété en droit des énergies renouvelables
 - mapping en droit pénal de l'environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



Yasmine Bachene

Collaboratrice
UGGC Avocats Paris

E-mail : y.bachene@uggc.com
Tel : + 33 1 56 69 70 00

Domaines d'expertise

- Droit de l'environnement

Parcours professionnel

- Collaboratrice, UGGC Avocats (2025)
- Juriste, De Gaulle Fleurance et Associés (2024)
- Élève avocat, Foley Hoag (2024)
- Élève avocat, Adden Avocats (2023)
- Élève avocat, Conseil constitutionnel (2023)
- Stagiaire, Orier Avocats (2022)
- Stagiaire, Pergame Avocats (2021)
- Stagiaire, August Debouzy (2020)

Formations

- École de Formation des Barreaux de la cour d'appel de Paris (EFB) - (2023-2024)
- Master 2 en droit public économique, Sciences Po Paris (2019-2022)
- Master 2 en management, Emlyon business school (2017-2022)

Langues

- Français
- Anglais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE
DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

L'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est situé à l'Hôtel consulaire, 1, rue Adolphe Laury, 20200 Bastia

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

Accompagnement juridique « Dispositif incitatif ETS - Green Corsica Accelerator »

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

La candidature est présentée :

- ☒ pour le marché public (*en cas de non allotissement*) ;
- ☐ pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- ☐ pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (*en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

☒ Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SCP UGGC Avocats

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

47, rue de Monceau, 75008 Paris

■ Adresse électronique :

bse@uggc.com

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

01 56 69 70 00

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

34464623700034

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ Non

OU

☐ Oui

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*) ;
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

☐ le formulaire DC2.

☒ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD].

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-10_27-07-2026-DE

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique :

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.